

Matières de bases pour Administrateur Judiciaire

Par **guillaume13000**, le 11/08/2010 à 13:03

Bonjour à tous,

Je cherche des informations sur le net sur le métier d'administrateur judiciaire.

J'ai compris que il est mandaté par le T de Com pour aider à la gestion d'une entreprise en redressement judiciaire. J'ai aussi vu le salaire impressionnant (moyenne de 18.000 € par mois :shock: :shock:)

Je me tourne maintenant vers ce forum, pour que vous me disiez les matières importantes pour y arriver.

Je passe en L2 cette année. Pouvez vous me dire les domaines que je dois vraiment approfondir, les domaines qui sont importants pour faire ce métier.

Droit public droit privé ?

J'ai pensais au droit fiscal, droit des sociétés ... mais c'est assez vagues j'aimerais avoir des précisions sur ce qu'il faut vraiment voir.

Merci à tous)))

Par **bnazerr**, le 11/08/2010 à 14:27

[quote="guillaume13000":3khdidnd]Bonjour à tous,

Je cherche des informations sur le net sur le métier d'administrateur judiciaire.

J'ai compris que il est mandaté par le T de Com pour aider à la gestion d'une entreprise en redressement judiciaire. J'ai aussi vu le salaire impressionnant (moyenne de 18.000 € par mois :shock: :shock:)

Je me tourne maintenant vers ce forum, pour que vous me disiez les matières importantes pour y arriver.

Je passe en L2 cette année. Pouvez vous me dire les domaines que je dois vraiment approfondir, les domaines qui sont importants pour faire ce métier.

Droit public droit privé ?

J'ai pensais au droit fiscal, droit des sociétés ... mais c'est assez vagues j'aimerais avoir des précisions sur ce qu'il faut vraiment voir.

Merci à tous))) [quote:3khdidnd]

Il me semble qu'il faut avoir une formation balèze en gestion/compta:

[quote:3khdidnd]L'accès à la profession passe par plusieurs étapes : les candidats ayant un niveau minimum égal à bac +4 (droit, sciences économiques ou gestion), [b:3khdidnd]un

DESCF (diplôme d'études supérieures comptables et financières), ou un DEC (diplôme d'expertise comptable) peuvent passer l'examen d'accès au stage qui comprend des matières juridiques et financières.

Après la formation est sensiblement similaire à l'huissier et au notaire dans le sens où il y a un stage obligatoire d'une durée de trois mois (c'est deux mois de stage pour devenir huissier ou notaire).

Edit: En L2 si tu as la possibilité de faire de la compta en option facultative , n'hésite pas !

Par **jeeecy**, le **12/08/2010** à **07:46**

il y a aussi et surtout le droit des sociétés, le droit des procédures collectives, le droit des contrats...

en fait il doit gérer une société donc il doit connaître les matières propres à cette gestion et au

contrôle des actes faits par le dirigeant Image not found or type unknown